

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2014 A 20 HEURES 00

---

**Présents** : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU C. DANIAU M.COTTEREAU M.P. GABILLEAU  
J. FERRAND H.MOLINARI F. LAMY Ph. TESSIER A.S.DE JESUS L. PACREAU H. BEAUDOUIN  
F.GLUMINEAU L.GENTREAU P.Y.DREILLARD C.BIRON.

**Absents** : S.GRAY (ayant donné procuration à H. BEAUDOUIN) N.DA SILVA K.LEITT

**Secrétaire** : Hugues MOLINARI

---

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2014.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

## **1) DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS**

Monsieur le Maire rappelle l'avenant prolongeant d'un an le contrat d'affermage avec la SAUR. Il fait connaître que dans le cadre d'un nouveau contrat de délégation du service public d'assainissement collectif, il y a lieu d'élire une commission d'ouverture des plis suivant le système de la proportionnelle.

Election des titulaires : D. MARIONNEAU – M. COTTEREAU – M.P. GABILLEAU

Election des suppléants : C. DANIAU – J. FERRAND – H. MOLINARI

## **2) CONSTRUCTION DE VESTIAIRES SPORTIFS : APPROBATION STADE APD ET CHOIX PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16.09.2014, la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet Vallée d'Olonne Sur Mer.

M. COTTEREAU présente le dossier au stade APD :

- détail des plans
- enveloppe financière prévisionnelle fixée à 213 000 euros
- mise en concurrence par procédure adaptée

Accord du CM.

## **3) TARIFS 2015**

Après demande de Monsieur le Maire, le CM décide de fixer les tarifs à appliquer en 2015 comme suit :

**Cartes de pêche** : maintien des tarifs 2014 soit

- carte à la journée : 3.70 €
- carte à la semaine : 9.60 €

Pour les autres tarifs le CM applique une augmentation de 2% :

- Cimetière** :
- nettoyage d'une fosse : 13.95 €
  - entretien d'une fosse à l'année : 26.60 €

- Columbarium** : - concession 10 ans : 151.60 €
- Caveautins** - concession 20 ans : 303.10 €
- concession 30 ans : 454.65 €

- Concessions cimetière** :
- concession trentenaire : 129.40 €
  - concession cinquanteenaire : 239.80 €

**Participation raccordement égout** : 1 664.65 €

**Remboursement branchement égout** : 444.25 €

<b><u>Salle polyvalente</u></b> :	<b>COMMUNE</b>	<b>EXTERIEUR</b>
VIN D'HONNEUR petite salle	73.30 €	110.55 €
deux salles	128.00 €	162.50 €
NOCE LUNCH deux salles	306.50 €	358.50 €
CUISINES	110.55 €	129.30 €
BANQUET REPAS FAMILIAL petite salle	133.15 €	150.60 €
deux salles	207.75 €	247.75 €
REUNION SOCIETE ou		
ASSOCIATION EXTERIEURE jour		130.50 €
Jour et nuit		217.45 €
ENTREPRISES	127.55 €	174.05 €
LOCAL LAVE-VAISSELLE	27.00 €	27.00 €
ASSOCIATIONS forfait nettoyage	101.10 €	

**4) AVIS SUR ENQUETE POUR LA SUPPRESSION DU PN N°78**

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la SNCF de supprimer le PN 78 du fait du manque de sécurité.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 15.09 au 30.09.2014, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la suppression de ce passage à niveau.

Accord du CM.

**5) CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA COMMUNE DE LA BOISSIERE DES LANDES**

Cette convention d'une durée de 5 ans concerne le financement de l'accueil de loisirs de LA BOISSIERE DES LANDES fréquenté par les enfants de 3 communes signataires : LA BOISSIERE DES LANDES – CHAMP ST PERE – ST VINCENT S/GRAON.

La participation financière est calculée au prorata de la fréquentation sur le reliquat des dépenses.

Accord du CM

**6) ADHESION PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du CM du 12.11.2013 donnant un avis favorable au projet de charte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, une partie de la commune étant comprise dans le périmètre du Parc.

Le CM confirme son accord pour l'adhésion au PNRMP.

**7) DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

5 déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire

- vente de la maison de Mr & Mme KNOWLES Derek 4, Hameau des Peupliers
- vente de la maison de Mr & Mme LECERF Alain 8, rue des Genêts
- vente de la maison de Mr & Mme PEREZ Anthony 40, rue des Plantes
- vente de la maison des Consorts BRUNEAU Place du Pigré
- vente des terrains de la SCI K.Ribouts lieu-dit Les Ribouts
- 

La commune renonce à son droit de préemption pour ces déclarations.

**8) QUESTIONS DIVERSES**

- Contrat de Territoire Vendée Enfance : présenté par Cl.Daniau ; il s'agit d'une convention entre la CCPM, le Conseil Général et les 11 communes de la CCPM pour coordonner des actions communes en faveur de la petite enfance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50

Le Maire, **M. GAUDUCHEAU**